Cégep de Chicoutimi

Stages en alternance travail-études

Guide de l'employeur

Foresterie

Sommaire

Stage en alternance travail-études /2
- Nature du stage /2
- Les principales caractéristiques /2

L'organisation du stage /3
Le déroulement du stage /3
L'évaluation du stage /4
Les avantages de la formule « alternance travail-études » /5
Associations et licences /5
Les qualifications du stagiaire /6
Les cours suivis
- Avant le premier stage /7
- Avant le deuxième stage /7

Les instruments et logiciels utilisés /8
Crédits d'impôts rembousable /9

Avant propos

Le Cégep de Chicoutimi offre le programme Technologie forestière. Nos étudiants bénéficient de l'expertise d'une équipe d'enseignants et d'un technologue dynamique. Dans le cadre de leur formation, les étudiants, ont accès à une forêt d'enseignement, à un martelodrome accrédité et à un laboratoire informatique entièrement équipés en technologie 3D.

Le programme intègre la formule des stages en alternance travail-études (ATE). Cette formule pédagogique permet d'offrir des stages rémunérés d'une durée d'environ 8 à 12 semaines, en plus de préparer l'étudiant à exercer graduellement l'activité professionnelle à laquelle il se destine par l'acquisition d'expériences concrètes et pertinentes en milieu de travail. Les stages ATE visent également à développer une synergie avec les entreprises du milieu.

D'ailleurs, les entreprises participantes peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 24 % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement. De plus, cette dépense est admissible au 1 % de formation de l'entreprise.

Il fait donc plaisir de vous offrir cet été les services de nos stagiaires de première, deuxième et troisième année en Technologie du génie métallurgique.

En espérant travailler en collaboration avec vous, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Le Département de technologie forestière

Véronique Laplante,
coordonnatrice et enseignante du département
vlaplante@cchic.ca
418 549-9520, poste 1488

Stages en alternance travail-études

La nature du stage

La formule de l'alternance travail-études vise à préparer l'étudiant à exercer sa future profession par l'acquisition d'expériences concrètes en milieu de travail. Elle vise également à répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'entreprise. En vue de réaliser ce double objectif, il importe que :

- le stage s'inscrit à l'intérieur des activités normales de l'entreprise;
- le stagiaire se voit confier des tâches dont la nature est en corrélation avec son champ d'étude et le niveau des compétences acquises au Cégep;
- le stagiaire développe des apprentissages connexes et complémentaires.

Les principales caractéristiques

- Le contenu du stage est défini par l'entreprise en fonction de ses besoins.
- L'entreprise choisit son stagiaire à la suite de l'analyse des curriculum vitae et des entrevues.
- Le stage est obligatoire et fait partie intégrante des programmes d'études ATE.
- Le stagiaire devient un employé de l'entreprise, soumis à ses règles et rémunéré selon ses normes. Il peut être congédié s'il ne satisfait pas les critères de performance ou les exigences de l'entreprise.
- Le stagiaire doit effectuer deux stages d'une durée d'environ 8 à 12 semaines chacun pour un minimum de 224 h. Le stage s'effectue durant la période estivale (mai à août).
- L'entreprise bénéficie de la possibilité d'engager le même stagiaire pour les deux stages prévus au programme d'études.
- L'entreprise peut, si elle le désire, choisir plus d'un stagiaire.

Minimum 224 heures

8 à 12 semaines
Mai à août

L'organisation du stage

La recherche de stages

La recherche de stages est effectuée par le responsable de l'ATE au sein du Département de technologie forestière. Cependant, un stage peut aussi être le résultat de la démarche personnelle de l'étudiant. Toutefois, elle doit être soumise à une procédure d'approbation.

Le processus de placement

Lorsqu'une entreprise est intéressée à prendre un ou des stagiaires selon la formule de l'alternance travail-études, elle complète le formulaire « Offre de stage » sur le site emploi en ligne : https://emploi.cegep-chicoutimi.qc.ca/employeur/

Les étudiants pourront consulter les offres disponibles directement sur le site emploi en ligne.

Les curriculum vitae des étudiants intéressés à l'offre de stage sont expédiés à la personne responsable en entreprise. Celle-ci nous retourne les noms des candidats retenus pour une entrevue. Il est à noter également qu'il est plus facile de satisfaire les attentes des étudiants et de l'entreprise lorsque l'offre de stage décrit bien la nature dudit stage. Le département via ses professeurs peut participer à cet arrimage.

À partir du moment où les entrevues sont terminées, l'entreprise détermine, par ordre de préférence, les étudiants qu'elle a retenus et qui correspondent le plus à sa spécificité. Le placement s'effectue par la conciliation des choix préférentiels des parties.

Le déroulement du stage

L'objectif de l'étudiant est de s'intégrer le plus rapidement possible à son milieu de travail. À titre d'employé rémunéré par l'entreprise, l'étudiant doit :

- formuler, au cours des premières semaines, des objectifs de stage afin d'établir un consensus sur la façon dont le mandat doit être réalisé;
- devenir rapidement productif;
- se soumettre aux conditions de travail et aux règlements de l'entreprise (horaire, sécurité, ponctualité, confidentialité, etc.);
- prendre progressivement des responsabilités;
- respecter la durée du stage, sauf lors de circonstances incontrôlables (grève, lock-out, maladie, etc.);
- effectuer ses deux stages dans la même entreprise si celle-ci le désire.

L'évaluation du stage

La visite en milieu de travail

Durant le stage, le responsable du programme ATE au Département de technologie forestière ou un professeur visite si possible le stagiaire dans son milieu de travail. Le but de cette visite est de discuter du travail du stagiaire avec la personne responsable en entreprise.

L'évaluation de l'étudiant par l'entreprise

Le responsable du programme ATE au Département de technologie forestière met à la disposition de l'entreprise, une fiche de notation où les critères d'appréciation du stagiaire sont identifiés et définis. L'entreprise est invitée à transmettre son appréciation sur la qualité de la contribution du stagiaire dans les tâches qui lui ont été assignées. Elle est aussi invitée à noter les améliorations qui pourraient être apportées dans la formation de l'étudiant.

Le rapport du stage

L'étudiant doit présenter un rapport à la suite de chaque stage. C'est un compte rendu de l'expérience vécue en stage. Il a pour objectif d'amener l'étudiant à réfléchir sur le déroulement de son stage, à intégrer les différents éléments qui le composent et à faire le bilan des acquis. Les renseignements qui y sont consignés ne doivent pas être confidentiels, sinon il doit être signé par la personne responsable en entreprise, principalement pour éviter des problèmes quant à la confidentialité.

La rencontre post-stage

L'entrevue de retour de stage est l'occasion pour l'étudiant et le Département de technologie forestière de faire le bilan de l'expérience de travail qui vient d'être vécue. Elle permet de discuter du prochain stage, de prévoir des ajustements tant au niveau du savoir, du savoir être que du savoir-faire et d'amener l'étudiant à relever concrètement de nouveaux défis.

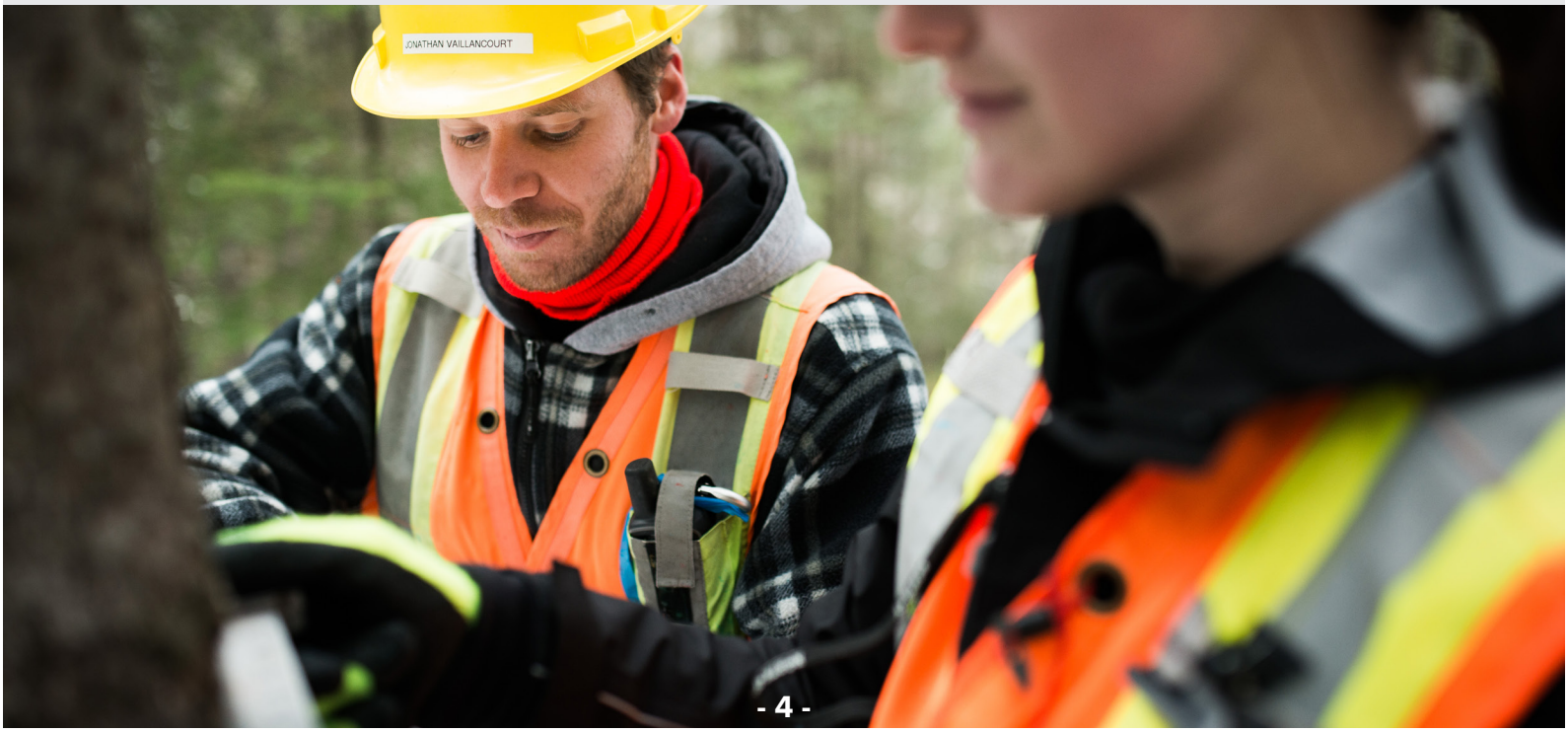

Organiser, superviser et réaliser des projets d'inventaire écoforestier et de recherche

Planifier et gérer la réalisation des traitements sylvicoles nécessaires à la culture des peuplements forestiers et des travaux de récolte de la matière ligneuse

Participer à la planification du réseau routier et superviser les travaux de construction et d'entretien de chemins

Collaborer aux activités de protection et de conservation des ressources des écosystèmes du milieu forestier

Les avantages de la formule

« alternance travail-études »

En intégrant le savoir, le savoir-faire et le savoir être au cœur des études, la formule de l'alternance travail-études procure de nombreux avantages aux entreprises qui coopèrent à cette méthode de formation.

Elle permet :

- de choisir un stagiaire dans une optique d'embauche future, d'évaluer ses aptitudes et de compléter sa formation à moindre coût;
- d'absorber des surcharges de travail;
- de combler des vacances temporaires;
- de contribuer à la formation d'un futur technicien tout en bénéficiant de ses services;
- de dégager du personnel spécialisé pour répondre à d'autres priorités;
- de profiter d'une main-d'œuvre étudiante pour réaliser un projet, une étude, une recherche qui seraient autrement reportés ultérieurement.

Pour l'étudiant : un diplôme, de l'expérience et des références.

La formule de l'alternance travail-études procure des avantages importants à l'étudiant qui s'en prévaut. Elle lui permet :

- de mieux faire le lien entre la théorie et la pratique;
- de confirmer son choix de carrière;
- de financer partiellement ou totalement ses études;
- de se familiariser avec les relations interpersonnelles en milieu de travail;
- de se préparer graduellement à la pratique de sa future profession;
- d'être plus motivé dans ses sessions d'études;
- de cumuler jusqu'à six mois d'expérience pertinente et ainsi, de se rendre plus compétitif sur le marché du travail;
- de faciliter sa transition de l'école au marché du travail;
- d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette coopération avec le milieu du travail forme, sans contredit, des étudiants compétents et productifs au terme de leurs études. Ils quittent donc le Cégep avec un diplôme, de l'expérience et des références.

Associations et licences possibles *en cours de formation*

- L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)
- Carte de mesureur accrédité
- Carte de marteleur (MSCR)
- Premiers soins (RCR, DEA, anaphylaxie)

Les qualifications des stagiaires

Au premier stage

Dendrométrie : Mesurer les variables dendrométriques d'un arbre, effectuer la collecte des données relatives à un peuplement forestier et calculer les variables d'un peuplement forestier.
Dépôts et sols forestiers : Caractériser le site.
Ressources de la forêt : Effectuer la collecte de données relatives à un inventaire multiressource.
Boussole et GPS : S'orienter à l'aide de cartes et de photographies aériennes.
Arbres et arbustes du Québec : Identifier les arbres et les arbustes commerciaux et non commerciaux du Québec.
Insectes et maladies des arbres : Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres (MSCR).

Au deuxième stage

Plantes de sous-bois du Québec : Identifier les plantes de sous-bois.
Gestion de données forestières : Utiliser un système informatisé de saisie de données relatives au milieu forestier en effectuer l'analyse statistique descriptive (Excel), produire un document technique (Word), gérer l'information à l'aide de bases de données (Access).
Classification écologique : Classifier une station forestière, Déterminer le type forestier et écologique et le situer dans l'évolution de la végétation, procéder à une évaluation du potentiel des ressources de la station.
Travaux sylvicoles non commerciaux : Effectuer des travaux relatifs à la remise en production d'un territoire, réaliser des traitements précommerciaux d'amélioration de peuplements.
Information géoforestière : Gérer l'information à l'aide d'un système d'information géoforestière (ArcGIS).
Travaux sylvicoles commerciaux : Effectuer le choix des tiges en vue d'un traitement commercial. Déterminer la classe de qualité des arbres sur pied.
Mesures d'urgence en forêt : Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt.
Photo-interprétation : Cartographier un territoire forestier, Effectuer la mise en plan d'un relevé terrestre, Interpréter des photographies aériennes, Reporter sur une carte des éléments délimités sur une photographie aérienne (PureView 3D).

Les instruments et logiciels *utilisés en cours de formation*

Avant le premier stage

- Boussole
- Carte topographique
- Cartes écoforestières
- Clinomètre
- GPS
- Galon à mesurer
- Galon circonférentiel
- Photo aérienne
- Pied à coulisse (dendromètres)
- Prisme
- Sonde Pressler
- Word, Excel, Acces
- Explorateur Windows

Avant le deuxième stage
(en ajout à ceux du 1er stage)

- Stéréoscopie 3D sur ordinateur
- GPS Garmin
- Pure View

Les cours suivis

Avant le premier stage :

Technologie forestière		
	Cours de formation générale	**Formation spécifique**
Première année	• 2 cours d'éducation physique • 2 cours de littérature • 1 cours de philosophie • 1 cours complémentaire	• Botanique générale • 1 cours de mathématiques • Dendrométrie • Profession et son environnement • Dépôts et sols forestiers • Ressources de la forêt • Boussoles et GPS • Arbres et arbustes du Québec • Inscetes et maladies des arbres
La première année représente 465 h d'apprentissage théorique et 465 h d'activités pratiques Stage 1 (mi-mai à août)		

Avant le deuxième stage :

Technologie forestière		
	Cours de formation générale	**Formation spécifique**
Deuxième année	• 2 cours de littérature • 2 cours de philosophie • 2 cours d'anglais	• Plantes de sous-bois du Québec • Gestion de données forestières • Classification écologique • Travaux sylvicoles commerciaux • Mesures d'urgence en forêt • Photo interprétation • Gestion de projet
La deuxième année représente 525 h d'apprentissage théorique et 450 h d'activités pratiques Stage 2 (mi-mai à août)		

Crédit d'impôt remboursable

Aux entreprises participant à la formule alternance travail-études

Les entreprises participant à la formule alternance travail-études peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 180 $ par semaine pour l'embauche d'une ou d'un stagiaire. En adaptant la réalité de votre entreprise aux différents paramètres variables du modèle de calcul ci-contre, vous aurez un aperçu du remboursement admissible.

Stage de 12 semaines à 35 heures par semaine :

▪ Taux horaire du stagiaire : (Maximum de 18 $ de l'heure)	12,00 $ x (35 h x 12 semaines)	*5040,00 $*
▪ Supervision hebdomadaire :	8 h (20 $/h x 2 semaines)	320,00 $
(Maximum de 10 h par semaine,	8 h (20 $/h x 2 semaines)	320,00 $
salaire maximum du superviseur :	5 h (20 $/h x 3 semaines)	300,00 $
30 $ l'heure)	2 h (20 $/h x 5 semaines)	200,00 $
Total		**6 180,00 $**

Détail du crédit d'impôt remboursable

▪ 24 % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement
(Dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 600 $/semaine pour un crédit d'impôt de 180 $ par semaine)

(6180,00 $ X 24%) *1483,00$*

Coûts du stagiaire pour l'entreprise

(*5040,00 $* - *1483,00 $*) = 3357,00 $

Coûts hebdomadaires pour l'entreprise = 279.75 $ (1)

(1) Dépenses admissibles au 1 % à la formation

Aperçu du remboursement du crédit d'impôt dans votre entreprise

▪ Taux/horaire :		(x		heures	x		semaines)	
▪ Supervision hebdomadaire :		(x		heures	x		semaines)	
		(x		heures	x		semaines)	
Total								

▪ **24** % du salaire du stagiaire et des coûts d'encadrement

(x 24 %) =

Coûts du stagiaire pour l'entreprise

(-) =

Coûts hebdomadaires pour l'entreprise =

Foresterie

classe ouverte

Pour plus d'information

Questions sur les stages

Valérie Laplante
Coordonnatrice et enseignante au
Département de technologie forestière
418 549-9520, poste 1488
vlaplante@cchic.ca

Questions administratives

Service de placement
418 549-9520, poste 1357
jfortin@cchic.ca

Pour en savoir plus sur l'alternance travail-études (ATE)
http://ate.inforoutefpt.org/
Et pour en savoir plus sur le crédit d'impôt
http://creditimpot.inforoutefpt.org/

cchic.ca